



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## URSS

Question écrite n° 13974

### Texte de la question

M Jean-Michel Couve attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur l'indemnisation des ressortissants français porteurs d'emprunts contractés par la Russie avant 1917. L'accord intervenu entre l'Union soviétique et la Grande-Bretagne le 15 juillet 1986 sur l'indemnisation des porteurs britanniques de ces titres laissait entrevoir une possibilité de règlement pour les porteurs français. Or, à ce jour, le problème n'est toujours pas réglé pour le million et demi de Français porteurs de ces titres. Ne peut-on considérer les avoirs déposés à la Banque de France par les banques centrales des pays baltes comme une monnaie d'échange. L'argument selon lequel cet échange serait impossible du fait que la France n'a jamais reconnu l'annexion des pays baltes par l'URSS, paraît peu convainquant et dans tous les cas peu susceptible de rétablir dans leur bon droit de nombreuses familles françaises spoliées. Il lui demande de bien vouloir lui préciser si la négociation se poursuit avec l'Union soviétique sur ce sujet, et sur quelle base, et dans quels délais ; il estime qu'une réponse pourra être apportée aux porteurs.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du Gouvernement sur le problème de l'indemnisation des porteurs de titres russes antérieurement à la révolution. La signature de l'accord intervenu le 15 août 1986 entre la Grande-Bretagne et l'Union soviétique a constitué un fait nouveau, signe d'une approche soviétique plus pragmatique. Les autorités soviétiques se refusaient en effet, jusqu'ici, à reconnaître les dettes contractées par le régime tsariste et opposaient une fin de non-recevoir aux demandes présentées à ce sujet. Cependant, la situation du contentieux franco-soviétique est beaucoup plus difficile que celle des arrières britanniques, d'une ampleur moindre et s'inscrivant dans un contexte différent. Comme le sait l'honorable parlementaire, le Gouvernement a soutenu, d'une manière constante, les intérêts de nos compatriotes et n'a cessé de demander aux Soviétiques l'ouverture de négociations. Nous venons de rappeler aux autorités soviétiques notre souhait de trouver une solution favorable aux porteurs français. La volonté d'approfondir et de développer les échanges et la coopération franco-soviétique qui existe et s'exprime de part et d'autre conduit tout naturellement à ce que ce dossier puisse à nouveau être évoqué dans les instances bilatérales appropriées. La France continuera donc à saisir toutes les occasions favorables pour qu'une issue heureuse puisse être trouvée à ce contentieux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Couve Jean-Michel](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13974

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 5 juin 1989, page 2491